

## NOUVEAUTÉS

### Une nouvelle carrière

- ➡ Rythme commun, plus rapide, d'avancement d'échelons
- ➡ Accès à la hors-classe pour tous
- ➡ Création d'un nouveau débouché de carrière : la classe exceptionnelle

### Revalorisation salariale

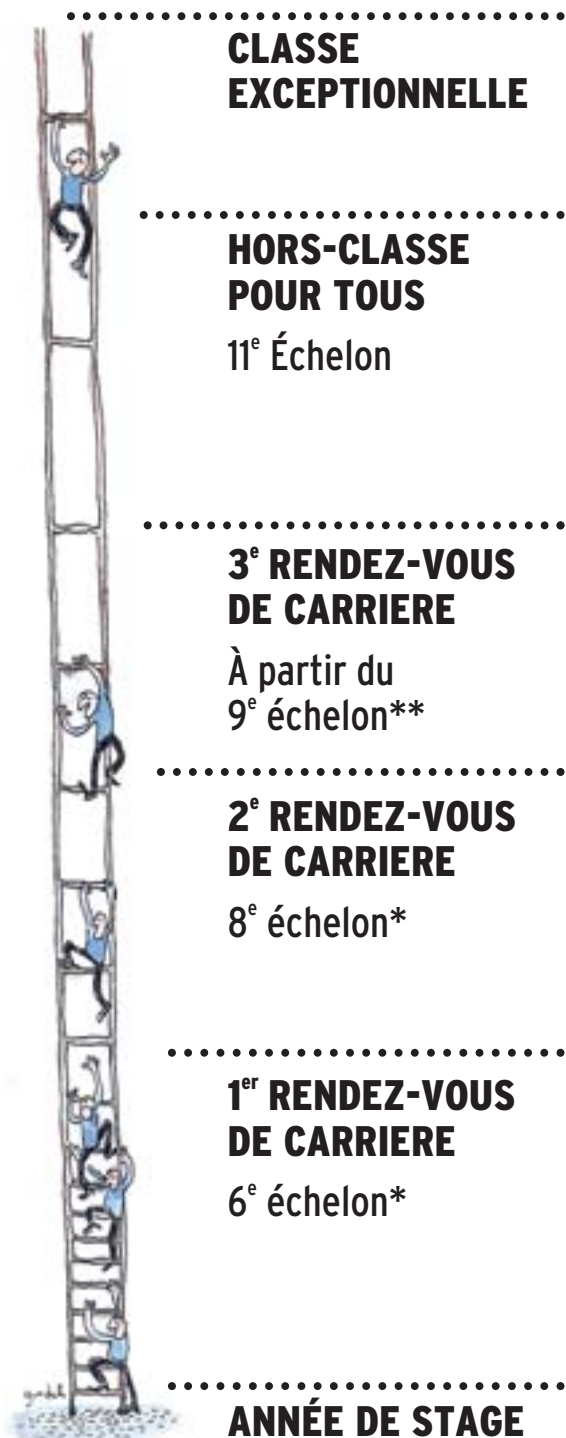
- ➡ Revalorisation de la valeur du point d'indice
- ➡ Ajouts de points d'indices à chaque échelon
- ➡ Transformation d'une partie des primes en points d'indice

## INSUFFISANCES

- ➡ Revalorisation insuffisante :
  - des débuts de carrière de tous
  - de la fin de carrière des professeurs agrégés
- ➡ Classe exceptionnelle : des modalités d'accès trop restrictives

**AVEC LE SNES-FSU, EXIGEONS, POUR TOUS  
UNE MEILLEURE REVALORISATION**

# VERS UNE NOUVELLE ÉVALUATION



## Un « accompagnement » au long de la carrière

Conseils et formations pourront être demandés individuellement ou par les équipes. L'IPR ou le chef d'établissement pourront aussi proposer cet accompagnement.

## Les « rendez-vous de carrière »

Trois rendez-vous dans la carrière sous la forme :

- **d'une séance d'inspection** suivie d'un entretien avec l'IPR ;
- **d'un entretien** avec le chef d'établissement dont les objectifs et les modalités ne sont pas cadrés nationalement. Le SNES-FSU en rejette le principe ;
- **d'un compte rendu d'évaluation** dont les critères sont fixés nationalement, rempli par l'IPR et le CE, conclu par l'avis final du Recteur. Ce document pourra faire l'objet d'un appel en CAP.

\* Réduction d'un an de la durée dans cet échelon pour 30 % des collègues, en fonction de l'avis final du recteur

\*\* Possibilité d'accès à la hors-classe dès 2 ans dans le 9<sup>e</sup> échelon, sur la base de l'ancienneté et de l'avis final du recteur



**AVEC LE SNES-FSU, EXIGEONS LE RESPECT DE LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE, OBTENONS UNE FORMATION CONTINUE DE QUALITÉ !**